

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org

Mme Laurence MEZIN
Directrice des Ressources Humaines
Secrétariat Général

Réf : DRH/04/2021

Objet : RIFSEEP – Revalorisation du complément indemnitaire annuel des IPCSR et DPCSR

Madame la Directrice,

Malgré deux revalorisations successives en 2019 et 2020, les montants moyens du complément indemnitaire annuel (CIA) des Inspecteurs et des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière sont très faibles.

Le montant moyen du CIA pour le corps des IPCSR est, actuellement, de 410 €, celui des DPCSR de 430 €, soit des montants nettement inférieurs aux montants proposés aux agents de la catégorie C du ministère.

Je me dois de vous faire part de la déception des agents de la filière sécurité routière suite à l'absence de mesures catégorielles, au titre de l'année 2021.

Dans la période difficile que traverse notre pays, les agents de la filière sécurité routière remplissent leurs missions de service public au plus près des usagers. En 2020, ils ont répondu présents lors de la reprise de l'activité, lors de la période estivale et pendant le 2ème confinement afin d'assurer les examens du permis de conduire dans des conditions particulièrement difficiles. Les IPCSR et DPCSR sont dans l'attente d'une juste reconnaissance de leurs engagements.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2022, le SANEER vous demande de porter auprès du ministre la nécessaire revalorisation des CIA. Cette revalorisation doit permettre de réduire les inégalités en établissant l'équité indemnitaire avec nos homologues, agents des catégories A et B.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Madame la Directrice l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe Nauwelaers



Copies : - Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, DISR
- M. Wassim KAMEL, Sous-directeur ERPC, DSR
- M. Philippe LERAÏTRE, Sous-directeur des personnels, DRH
- M. Stéphane MONET, Chef du BPTS, DRH
- Bureau national